

## Contrat de séance de photo de nu (rémunéré)

entre: \_\_\_\_\_,

date de naissance: \_\_\_\_\_

habitant: \_\_\_\_\_

modèle

et

Stephan Weber  
Finages 10  
2800 Delémont/Suisse

photographe

concernant la séance photo du \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

- 1) Le modèle présentera, avant la séance, une pièce d'identité qui permettra de constater qu'elle à l'age légal pour faire des photos de nu.
- 2) Le modèle assure qu'elle à été préalablement informé sur le déroulement de la séance photo
- 3) Le modèle assure qu'elle n'est pas sous influence de stupéfiants ou autre drogues lors de la signature du contrat, ni durant la séance.
- 4) Le modèle assure que la rémunération pour la séance sera uniquement pour couvrir les frais qu'elle subit et la cession des droits d'auteur. Le modèle ne revendiquera aucune rémunération supplémentaire, tout frais et gage sont couverts par la rémunération consenti à l'avance.
- 5) Le modèle dispose d'une assurance accident et maladie qui couvre toutes les éventualités durant la séance photo.
- 6) Le photographe ne peut être tenu responsable en cas d'accident durant la séance.

- 7) Le photographe ne peut être responsable pour un éventuel dommage, une perte ou un vol durant la séance photo.
- 8) Ce contrat n'est pas une offre d'emploi, ni un salaire
- 9)
- 10) Le modèle s'engage de poser durant un temps défini à l'avance, et qu'elle se présentera comme convenu préalablement. Cela inclut le style de pose (nu), mais aussi les préparations incluses (maquillage, cheveux, robe etc.). Elle se présentera en bonne santé, reposé et d'une manière générale en mesure d'assurer un bon déroulement de la séance.
- 11) Par le présent contrat, le modèle cède irrévocablement d'éventuels droits d'auteur au photographe. Toute photo et vidéo réalisés durant la séance seront de la propriété intellectuelle du photographe, qui pourra en bénéficier librement. Il peut expressément publier les photos, sur internet ou support papier, ou lors d'expositions etc.
- 12) Modèle et photographe respecteront une stricte confidentialité sur ce contrat, sur l'identité des participants, et sur le déroulement de la séance.
- 13) En cas de litige, les deux parties conserveront une discrétion absolue
- 14) En cas d'annulation de la séance photo, chaque partie doit rembourser d'éventuels frais déjà déboursés pour la séance (notamment des frais de transport et de voyage).
- 15) Le modèle obtiendra quelques photos choisies par le photographe qu'elle pourra utiliser pour son usage personnel (book, pub etc). Elle n'en fera aucun usage professionnel.
- 16) Le photographe évitera toute publication des photos ou vidéos dans un context pornographique ou dévalorisant. Toutefois il ne peut être tenu responsable pour un éventuel vol, une présentation fraudieuse ou un autre abus potentiel.
- 17) Le photographe évitera toute présentation ou tout commentaire, titre, annotation, négative ou obscène lors de la publication des photos.
- 18) Le photographe est autorisé de présenter le modèle par nom entier/initiales/pseudo

Lieu et date \_\_\_\_\_

le photographe

le modèle

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_